



Faits concernant les travailleurs handicapés



Les taux d'emploi, de chômage et d'activité des adultes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) avec et sans incapacité sont très différents :

- Le taux d'emploi des adultes handicapés en âge de travailler est de 53,5 p.100, par rapport à 75,1 p.100 pour les adultes non handicapés en âge de travailler.
- Le taux de chômage des adultes handicapés en âge de travailler est de 10,4 p.100, par rapport à 6,8 p.100 pour les adultes non handicapés en âge de travailler.
- Le taux d'activité des adultes handicapés en âge de travailler est de 59,6 p.100, par rapport à 80,2 p.100 pour les adultes non handicapés en âge de travailler.

L'activité sur le marché du travail varie également en fonction du sexe de la personne et de la situation relative à l'incapacité :

- 61,7 p.100 des hommes handicapés participent au marché du travail, par rapport à 85,1 p.100 des hommes non handicapés.
- 58,0 p.100 des femmes handicapées participent au marché du travail, par rapport à 75,3 p.100 des femmes non handicapées.

Souvent, les personnes handicapées ne peuvent intégrer le marché du travail en raison de diverses limitations et de divers obstacles :

- 65,0 p.100 des adultes handicapés en âge de travailler qui ne faisaient pas partie de la population active ont déclaré qu'il leur était tout à fait impossible de travailler.
- 12,1 p.100 des adultes en âge de travailler ne faisant pas partie de la population active sont limités dans leur capacité de chercher du travail.

La gravité de l'incapacité peut également influencer sur le degré de limitation au travail :

Parmi le groupe des personnes occupant un emploi :

- 81,3 p. 100 des personnes ayant une incapacité grave étaient limitées dans le travail qu'ils pouvaient effectuer à cause de leur condition, comparativement à 27,0 p.100 des personnes ayant une incapacité légère.

L'incapacité d'un enfant risque d'avoir des répercussions négatives sur l'emploi des parents :

Parmi les parents ayant un enfant handicapé âgé de moins de 15 ans :

- 17,1 p.100 ont quitté leur emploi;
- 20,9 p.100 ont refusé un emploi;
- 30,4 p.100 ont diminué leurs heures de travail;
- Dans 24,6 p.100 des familles, la mère et le père doivent modifier leur situation d'emploi. Les mères sont plus susceptibles que les pères de modifier leur situation d'emploi (64,1 p.100 par rapport à 8,4 p.100).



De plus hauts niveaux de scolarité sont associés à de plus hauts niveaux d'emploi, à des taux de chômage moins élevés et à des taux d'activité plus élevés, sans égard à la situation relative à l'incapacité :

Taux d'emploi chez les adultes en âge de travailler (de 15 à 64 ans), selon le plus haut niveau de scolarité atteint et la situation relative à l'incapacité (en pourcentage)

	Personnes handicapées	Personnes non handicapées
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires	35,0	64,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	53,9	75,2
Certificat d'une école de métiers ou l'équivalent	65,8	81,8
Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent	63,2	79,5
Baccalauréat ou niveau supérieur	73,8	83,6
Total	53,5	75,1

Taux de chômage chez les adultes en âge de travailler (de 15 à 64 ans), selon le plus haut niveau de scolarité atteint et la situation relative à l'incapacité (en pourcentage)

	Personnes handicapées	Personnes non handicapées
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires	14,0	10,3
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	10,0	6,7
Certificat d'une école de métiers ou l'équivalent	11,8	6,0
Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent	10,8	6,3
Baccalauréat ou niveau supérieur	6,3	4,3
Total	10,4	6,8

Taux d'activité chez les adultes en âge de travailler (de 15 à 64 ans), selon le plus haut niveau de scolarité atteint et la situation relative à l'incapacité (en pourcentage)

	Personnes handicapées	Personnes non handicapées
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires	40,8	71,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	60,2	80,5
Certificat d'une école de métiers ou l'équivalent	74,7	87,0
Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent	70,8	84,6
Baccalauréat ou niveau supérieur	78,9	87,2
Total	59,6	80,2

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006

Remarque : Les données énumérées ci-dessus tiennent compte de toute la population canadienne en 2006 et peuvent être différentes de celles qui figurent dans les Rapports fédéraux sur la condition des personnes handicapées publiés antérieurement en raison des différentes méthodes de création d'échantillons. Veuillez consulter le Rapport fédéral de 2009 sur la condition des personnes handicapées, à la page 3, pour obtenir de plus amples renseignements.

ISSD-065-02-11F